

SYNTHESE RELATIVE AU GRAND DEBAT SUR L'EDUCATION

Arrondissement de Montargis

Réunion d'arrondissement

Améliorer le fonctionnement de l'école

18 : Comment en matière d'éducation, définir et répartir les rôles respectifs de l'État et des collectivités locales ?

Un bilan de vingt ans de décentralisation semble dégager un consensus : la construction de collèges et lycées est à mettre au crédit des départements et régions qui ont fait face à « la carence de l'État » ; la décentralisation « n'est pas porteuse d'inefficacité » et elle se révèle en l'état actuel des choses « plutôt positive ». Les quelques « ratés de la décentralisation » évoqués par un orateur ne remettent pas en cause le sentiment général.

Pour une large majorité des intervenants, l'État doit rester le garant de l'équité nationale en matière éducative en conservant ses attributions actuelles, notamment la définition des programmes et les grands choix éducatifs. Seul l'État est susceptible de faire appliquer le principe de l'égalité des chances.

Aussi note-on prudence et réserves des intervenants sur un renforcement de la décentralisation. Certains s'inquiètent des financements, d'autres s'opposent aux transferts d'agents des l'État vers les collectivités territoriales (les personnels ATOS et les personnels médico-sociaux notamment), d'autres enfin craignent un renforcement des inégalités sur le territoire : inégalités entre les agents, inégalités quant aux moyens financiers, inégalités quant aux niveaux scolaires. Sans qu'il soit noté d'opposition catégorique à un approfondissement de la décentralisation, les intervenants demandent que l'on prenne le temps de la réflexion et des explications.

Plusieurs interventions rappellent la nécessité d'une péréquation financière nationale pour pallier les inégalités régionales ou locales.

Le principe du renforcement de l'autonomie des établissements débouche sur une analyse similaire : peut-on s'opposer ou approuver des dispositions non connues ? Un intervenant craint la disparition du statut aujourd'hui unique d'E P L E. Deux autres participants disent approuver l'autonomie des établissements si l'objectif consiste à mettre en œuvre les orientations nationales, mais la refusent si elle doit aboutir à ce que « chaque établissement recrute à sa guise ». Un seul intervenant plaide en faveur du recrutement des personnels par l'établissement au nom de l'efficacité et de la proximité, refusant les recrutements par les collectivités territoriales. Au contraire, plusieurs participants refusent d'assimiler le fonctionnement de l'école à celui de l'entreprise.

Enfin, il est demandé que les instances de concertation que sont les C A E N et les C D E N deviennent des structures efficaces.

En résumé, le public présent manifeste

- son attachement aux missions centrales de l'État en matière éducative ,
- ne se prononce pas sur l'autonomie des établissements en l'absence de projet clair,

- s'inquiète d'une relance mal maîtrisée de la décentralisation.

Faire réussir les élèves

15 : Comment lutter efficacement contre la violence et les incivilités ?

Constat : si certains intervenants relativisent la montée de la violence et des incivilités à l'école (« on en parlait moins avant »), une majorité reconnaît l'acuité du problème. Violence et incivilités apparaissent comme le reflet de la société, comme le miroir des difficultés économiques et sociales (« sarcellisation (sic !) des villes et banlieues »), comme le résultat du décalage entre la culture des jeunes et la culture scolaire. De nombreux participants mettent en cause les médias et les images de violence qui y sont banalisées dans les fictions comme au moment des informations. Un orateur établit même un parallèle entre le « zapping » à la télévision et l'absence de concentration à l'école.

Des représentants de parents et des élèves plaident pour un renforcement de l'autorité de l'administration scolaire et des professeurs qui n'ont pas vocation à être les « amis des élèves ». Un intervenant va jusqu'à réclamer des sanctions financières et pénales contre les parents défaillants. Mais la grande majorité des participants refuse de « judiciariser » les problèmes. Un orateur rappelle que les sanctions existent déjà, mais que la réunion dans un établissement d'un conseil de discipline est toujours un échec. Pour les participants au débat, la prévention et la médiation doivent être privilégiées.

La prévention doit être précoce, en fait dès l'école maternelle. C'est à ce niveau qu'il faut commencer à agir contre la « destructuration » en favorisant l'insertion de l'enfant à l'école et dans son milieu. L'école maternelle doit apprendre à l'enfant les principes de la vie en société. La question du médiateur se pose donc dès ce niveau scolaire. Pour un intervenant, l'échec de la prévention à l'école maternelle entraînera pour l'enfant en difficulté soit des problèmes psychiques, soit le chemin vers la délinquance.

Cette volonté de prévention sera vaine sans véritables moyens en personnel. L'école a besoin de psychologues scolaires, de maîtres E et F, d'infirmiers, d'assistantes sociales et de conseillers d'orientation. Les personnels doivent être qualifiés avec par exemple de véritables médiateurs professionnels. Il faut une véritable équipe d'écoute dans chaque établissement scolaire. Un effort budgétaire est réclamé dans ce sens.

Logiquement, il est demandé à ce que les enseignants soient mieux et plus longuement formés pour faire face aux différents problèmes. Un participant suggère par écrit d'inclure dans le service des enseignants un temps pour les dispositifs d'aide, de suivi et d'écoute.

Il est aussi demandé un maintien, voire un renforcement de l'action des municipalités lors des temps péri-scolaire et extra-scolaire. Le rôle bénéfique des contrats éducatifs locaux est affirmé. Le besoin en éducateurs de rue est confirmé.

Le travail en réseau de tous les partenaires du système éducatif cités ci-dessus apparaît comme une nécessité. Rien ne sera possible sans un véritable partenariat.

Plusieurs intervenants affirment oralement ou par écrit la nécessité d'une réelle éducation civique (l'expression « instruction civique » est parfois employée) afin de faire connaître les règles et la loi.

Appuyé par de nombreux participants, un intervenant précise que les programmes scolaires doivent inclure une formation à la non violence et à la paix à raison d'une heure par semaine et par classe de l'école maternelle à l'université afin d'aider le jeune à savoir se comporter en société. Cet enseignement sera intégré dans la formation initiale et continue des enseignants afin de favoriser la

gestion des conflits. Cette proposition s'inscrit dans la décennie de la culture de la non violence et de la paix proclamée par les Nations-Unies. Cette éducation permettrait de favoriser dans les établissements la mise en œuvre de la médiation par les pairs.

Sur le même sujet, une fiche écrite demande à ce qu'il soit rappelé aux enfants que le monde du travail fonctionne avec des règles et qu'il doit en être de même pour l'école.

Le renforcement de la prévention apparaît donc comme l'idée directrice du débat. Ce principe n'est pas contradictoire avec l'affirmation de l'autorité générale de l'équipe éducative, des limites à fixer aux jeunes, des sanctions à prendre. Il est rappelé qu'une sanction n'est vraiment efficace que si elle est collectivement partagée (direction et enseignants) et si elle coûte au jeune qui doit bien l'approprier, la comprendre. Il est jugé intéressant par exemple que des conseils de médiation se réunissent dans les établissements pour régler un conflit et éviter ainsi le conseil de discipline.

Au total, trois propositions émanent du débat par rapport à la question 15

- Déceler les problèmes le plus tôt possible, dès l'école maternelle

- Renforcer les moyens, la formation des individus et le travail en réseau pour faciliter la prévention et la médiation

- Renforcer la formation civique des jeunes notamment par l'apprentissage de la non violence et de la paix.